



**PERSONNES DE NATIONALITE
HAITIENNE - DEMANDEZ
LE STATUT DE PROTECTION
TEMPORAIRE!**

1^{ERE} ET 3^{EME} VENDREDI DE CHAQUE MOIS

IL FAUT REGISTRER AVANT LE 18 JANVIER 2011

10H - 14H

**L'OFFICE DU MATHIEU EUGENE
MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL
123 LINDEN BLVD.**

BROOKLYN, NY 11226

**(DIRECTIONS: METRO LIGNES 2,5 VERS CHURCH STREET,
Q VERS PARKSIDE AVENUE)**

Afin de demander le SPT, vous devrez établir trois choses:

- (1) que vous avez la nationalité haïtienne,
- (2) que vous résidiez aux U.S. le 12 janvier 2010, et
- (3) que vous avez résidé aux U.S. de manière continue depuis cette date.

Si vous avez été arrêté(e) à un moment quelconque, nous aurons besoin d'examiner l'ensemble de vos *Certificats de d'Etat de Procédure (Certificates of Disposition)* pour déterminer si vous êtes éligibles au SPT.

CONSULTATIONS GRATUITES & DEMANDES D'AIDE GRATUITE